



**SMITRED OUEST D'ARMOR**

**SIEGE SOCIAL :**

**Site du Quelven**

**22 140 - PLUZUNET**

**Tél. : 02 96 54 65 10**

**E-mail : [accueil@valorys.com](mailto:accueil@valorys.com)**

**Site internet : [www.valorys.com](http://www.valorys.com)**

**RAPPORT SUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**



**ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DÉCEMBRE 2025**

# Table des matières

1/ PRÉSENTATION DU SMITRED OUEST D'ARMOR - VALORYS .....	3
2/ GESTION DU SMITRED OUEST D'ARMOR.....	7
2.1/ Dispositions générales .....	7
2.2/ Gestion du Syndicat .....	8
2.3/ Fonctionnement du Syndicat.....	9
2.3.1. Personnels titulaires.....	9
2.3.2. Personnels auxiliaires .....	9
2.3.3. Durée effective du travail.....	10
2.3.4. Charte du télétravail.....	10
2.3.5. Charte de la formation 2023-2026.....	11
2.3.6. Charte Informatique.....	11
3/ LES GISEMENTS.....	12
3.1/ Tonnages prévisionnels 2025.....	12
3.2/ Convention 2026.....	12
3.3/ Performances collecte sélective 2024 .....	13
3.4/ Evolution des gisements en 2026 .....	13
4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....	14
4.1/ Perspectives 2026 en fonctionnement.....	14
4.2/ Prévision synthétique du pré budget 2026.....	16
4.3/ Perspectives 2026 en investissement.....	17
4.4/ Bilan PPI 2020 à 2025.....	19
5/ STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE DU SMITRED.....	20
5.1/ Situation de la dette .....	20
5.2/ La structure de la dette.....	21
5.3/ Perspectives d'évolution de la dette actuelle.....	22
6/ CONCLUSION .....	23

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires.

Le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à un débat acté par un vote.

## **1/ PRÉSENTATION DU SMITRED OUEST D'ARMOR - VALORYS**

Par application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par Mr le Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016, le SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets) est une collectivité territoriale composée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :

- Lannion-Trégor Communauté (LTC)
- Guingamp Paimpol Agglomération (GPA)
- L'Île de Bréhat

Soit une population totale de : 181 065 habitants (données Insee au 01/01/2025).

Le SMITRED a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, déchets végétaux, déchets industriels banals, bois, etc...) des 115 communes présentes sur son territoire. Il assure, en conséquence, les études, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

Conformément à la loi Chevènement sur les déchets, le SMITRED Ouest d'Armor et ses adhérents appliquent la séparation de la compétence « Élimination des déchets ménagers et assimilés » en 2 compétences à savoir :

- La compétence « collecte » qui est assurée par les collectivités adhérentes. Elle comprend la collecte sélective, la collecte des OMR et assimilés, ainsi que les déchèteries.
- La compétence « traitement » qui est assurée par le SMITRED Ouest d'Armor ainsi que toutes les prestations liées.

En outre, le SMITRED Ouest d'Armor, par sa fonction fédératrice et dans l'intérêt intercommunal, peut assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, au nom et, pour le compte de ses membres conformément à la législation en vigueur.

Le syndicat peut également effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte des collectivités non-membres du syndicat ou de tiers.

Depuis sa création, le SMITRED Ouest d'Armor n'a cessé d'évoluer pour valoriser toujours plus les déchets qui lui sont confiés, avec le développement du plan multi filières, multi déchets « VALORYS ». Ce plan hiérarchise les modes de valorisation conformément au Grenelle de l'Environnement et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi de transition énergétique et croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 :

- Valorisation objets
- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Valorisation produit
- Valorisation énergétique

L'objectif étant de parvenir à une valorisation optimale, le « zéro décharge » étant à la genèse du SMITRED Ouest d'Armor.

Ainsi, en quelques années sur notre territoire, la gestion des déchets est devenue une véritable gestion des ressources à savoir :

- des objets de réemploi pour nos associations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : EMMAUS, AMISEP,...
- des métaux précieux récupérés via la collecte séparative des déchets électriques, électroménagers et électroniques (or, cuivre, nickel, argent etc..)
- des matières premières pour nos industries : fourniture de matière pour les papeteries, de bois pour une usine bretonne de production de panneaux particules, de papier pour une entreprise Morlaisienne de production de Ouate de cellulose, des métaux pour la sidérurgie, des plastiques pour leur recyclage ...
- des produits valorisables en agriculture : les composts végétaux, urbains ...
- de la production d'électricité émise sur le réseau
- de la valorisation énergétique locale : réseau de chaleur pour les serres horticoles et légumières

Les installations de traitement du SMITRED Ouest d'Armor comprennent :

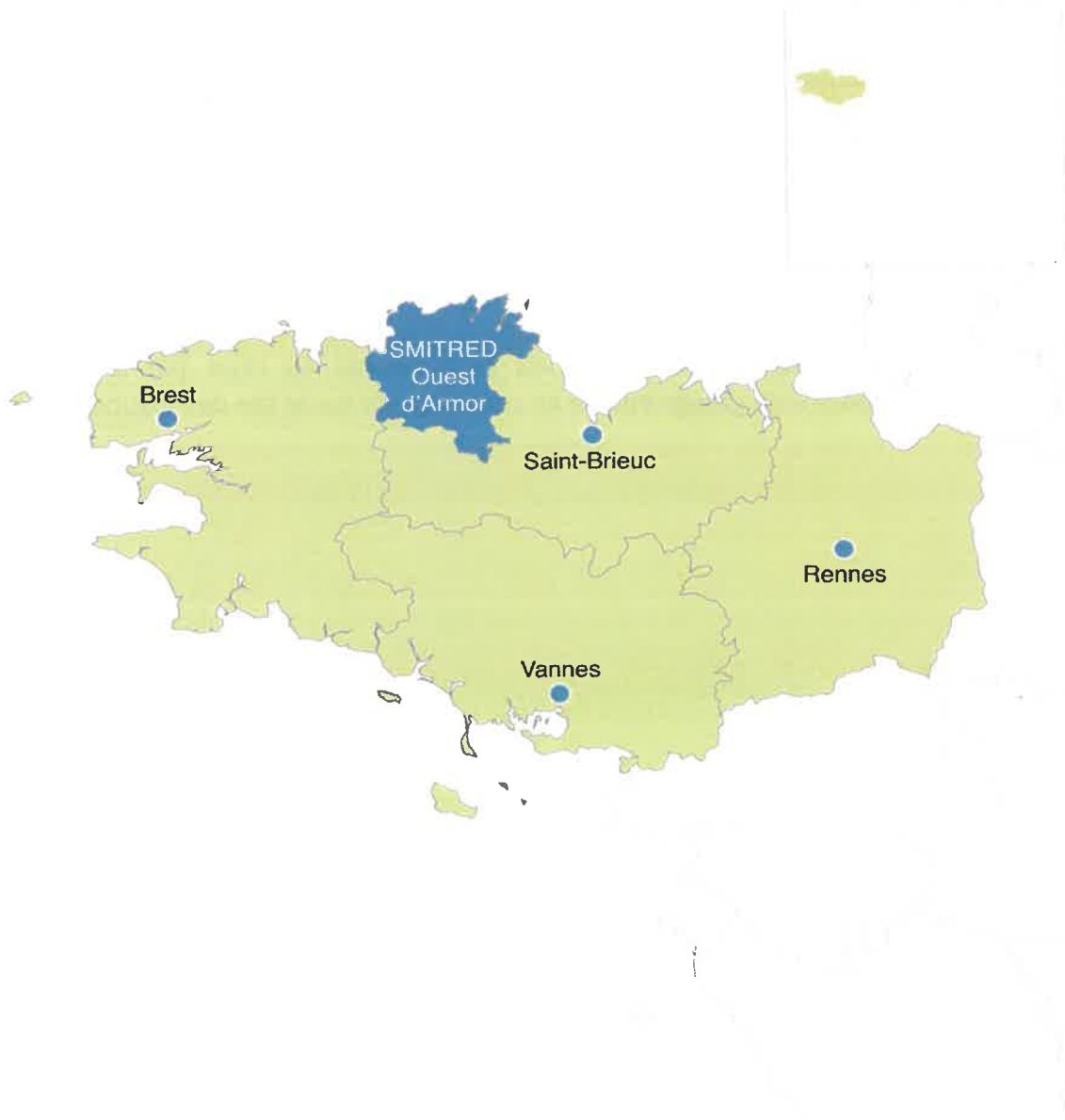
- ◆ Cinq centres de transfert : Callac, Pleumeur-Bodou, Guingamp, Plourivo, Minihi-Tréguier
- ◆ Six silos à verre : Callac, Pluzunet, Pleumeur-Bodou, Plourivo, Tréguier, Plouisy
- ◆ Un centre de transit : Pluzunet
- ◆ Deux plateformes de déchets végétaux : Pleumeur-Bodou, Plourivo
- ◆ Une plateforme de valorisation du bois « matière » : Pluzunet
- ◆ Un centre de tri de collecte sélective : Pluzunet
- ◆ Une unité de compostage d'ordures ménagères résiduelles : Pleumeur-Bodou
- ◆ Une unité de co-compostage en aération pilotée (boues de STEP, Bio-déchets, algues vertes) : Pleumeur-Bodou
- ◆ Une unité de broyage des encombrants : Pluzunet
- ◆ Une unité de valorisation énergétique de déchets (UVED) : Pluzunet
- ◆ Une unité de valorisation des mâchefers : Pluzunet
- ◆ Une unité de traitement des boues de STEP sur l'UVED (avril 2016) : Pluzunet
- ◆ Une unité de traitement des DASRI (janvier 2017) : Pluzunet
- ◆ Une unité de traitement du PSE (juin 2018) : Pluzunet
- ◆ Une plateforme de regroupement des textiles pour le centre de tri régional de Pontivy : Pluzunet
- ◆ Une plateforme de regroupement et massification des déchets diffus nécessitant des filières spécifiques extérieures : Pluzunet
- ◆ Un réseau de chaleur desservant 4 hectares de serres et le chauffage des bâtiments du site

## Les moyens matériels de traitement du SMITRED Ouest d'Armor **complètement**.

- ◆ Des matériels roulants : 12 camions porteurs, 1 BOM, 2 camions plateau, 3 camions hayon, 7 tracteurs routiers, 4 remorques FMA, 7 remorques porte-caissons, 5 remorques à front poussant, 7 tracteurs agricoles et 1 remorque, 28 chargeurs, 2 pelles sur pneus, 1 chariot élévateur, 2 nacelles, 1 balayeuse de voirie.
- ◆ Des équipements mobiles de traitement de végétaux et bois : broyeur : 5 broyeurs rapides et 2 broyeurs lents dont un fixe, 3 cribles, 1 enjambeur, 1 tonne à lisier.
- ◆ 1 presse à balles.
- ◆ 1 remorque carburant

La maintenance et l'entretien des matériels sont assurés en régie par le service mécanique qui dispose d'un garage équipé en conséquence sur le site de Pluzunet.

## Le SMITRED Ouest d'Armor en Bretagne



Le territoire du SMITRED Ouest d'Armor compte 18 déchèteries dont une « objèterie » sur Lannion, exploitées en régie par les collectivités adhérentes.

## Le territoire du SMITRED Ouest d'Armor



## **2/ GESTION DU SMITRED OUEST D'ARMOR**

### 2.1/ Dispositions générales

Le SMITRED Ouest d'Armor a été constitué par :

- Arrêté préfectoral du 30 Décembre 1992,
- Modifié par arrêté préfectoral du 24 Février 1994 portant adhésion de 11 communes,
- Modifié par arrêté préfectoral du 28 Juin 1995 portant adhésion de 12 communes,
- Modifié par arrêté préfectoral du 16 juillet 1997 modifiant les compétences et adhésion de 3 communes,
- Modifié par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002,
- Adhésion de Perros-Guirec par arrêté préfectoral du 16 juillet 2003,

- Extension du périmètre de la Communauté de Communes de Bourbriac (adhésion Kerpert) par arrêté préfectoral du 30 décembre 2003,
- Modification des statuts par arrêtés préfectoraux du 19 avril 2011 (mise à jour de la compétence « traitement », mode de représentativité des délégués suppléants au sein du Comité Syndical et du mode de détermination du nombre de membres au bureau permanent) et du 02 juin 2014 (redéfinition de la liste des collectivités adhérentes suite aux fusions, intégrations ou substitution intervenus dans le cadre du SDCI et d'autre part, de redéfinir les modalités de la compétence collecte et de préciser les prestations liées à l'activité de transport),
- Modification des statuts par arrêté du 16 juin 2015 suite aux fusions intervenues dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Modification des statuts par arrêté du 14 décembre 2016 prenant en compte la modification du périmètre des intercommunalités et de maintenir une large représentativité des collectivités au sein du Comité Syndical.
- Modification par arrêté du 26 Juin 2024 prenant en compte l'arrêté préfectoral du 14 avril 2023 portant dissolution du SMICTOM du Ménez-Bré ainsi que le traitement des biodéchets.
- Une modification des statuts est en cours d'élaboration pour une application au prochain renouvellement de mandat en 2026.

## 2.2/ Gestion du Syndicat

Les nouvelles dispositions des statuts seront les suivantes :

### **Comité Syndical**

Conformément aux dispositions des articles L.5212.-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est composé de la manière suivante :

Pour l'ensemble des collectivités adhérentes, c'est la population totale qui permettra de déterminer le nombre de délégués au comité syndical, à savoir :

- 1 siège par tranche de 6 000 habitants.

Les collectivités désignent nominativement autant de délégués suppléants qu'elles ont de délégués titulaires, en même temps et dans les mêmes conditions. Un suppléant peut remplacer tout titulaire de sa collectivité.

### **Bureau Exécutif**

Il est composé des membres suivants du Comité Syndical :

- Le(a) Président(e)
- Le ou les vice-président(e)s dans la limite de 30 % du nombre de représentants du Comité Syndical.

Le bureau exécutif ne dispose pas en propre d'un pouvoir de décision, celui-ci étant réservé, dans le respect des lois, règlements et des présents statuts, par le Président(e), le ou les vice-président(e)s ou le Comité Syndical.

**Bureau Permanent** : supprimé à compter du prochain mandat en 2026.

## 2.3/ Fonctionnement du Syndicat

### 2.3.1. Personnels titulaires

Le nombre d'agents titulaires au SMITRED Ouest d'Armor est de 70 (dont quatre agents en disponibilité pour convenances personnelles) au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le personnel est rémunéré sur la base des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale et dispose d'un régime indemnitaire et autres dispositions (Nouvelle Bonification Indiciaire...).

En 2025, un Agent du service centre de tri a fait valoir ses droits à la retraite.

En 2025, quatre personnes ont démissionné de leur poste au sein de la collectivité :

- Un Agent chargé de la maintenance du centre de tri,
- Un Agent chargé de l'entretien des locaux,
- Un Agent chargé de l'entretien du centre de tri,
- Un Agent suite à une disponibilité depuis cinq ans au service compostage.

En 2025, un Agent a été recruté au service compostage.

En 2025, trois Agents ont fait valoir en droit en disponibilité pour convenances personnelles :

- Un Agent de plateforme du centre de tri,
- Un chauffeur poids lourds,
- Un responsable logistique.

En 2025, un poste de chef de projets a été créé au tableau des emplois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, deux agents sont recrutés, un agent de maintenance et un agent chargé de l'entretien des locaux.

### 2.3.2. Personnels auxiliaires

Il est fait appel à des personnels auxiliaires autant que de besoins pour des remplacements, des surcroûts d'activités soit en contractuel, soit en faisant appel, via un marché public, aux entreprises d'insertion. Aussi, il est fait appel à INTER'ESS pour les besoins du centre de tri sur les postes d'opérateurs de tri.

Concernant les services en régie du SMITRED Ouest d'Armor et en cas de surcroît d'activités et/ou d'arrêts maladie, il est fait appel à des personnels contractuels.

Tableau récapitulatif du personnel (nombre de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2026)

Services	Titulaires	Auxiliaires	Association INTER'ESS
Administratif	6	0	0
Technique	8	0	0
Communication	4	0	0
Transport	14	2	0
Mécanique	5	0	0
Compostage / Végétaux	11	4	0
Centre de Tri	17	12	2
Plateforme	5	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>19</b>	<b>2</b>

Un groupe de travail a été créé lors de la réunion du Comité Social Territorial du 21 juin 2024 afin de revoir les critères d'attribution du RIFSEEP.

Les travaux de groupe ont été soumis et validés lors du Comité Social Territorial et du Bureau Permanent du 17 Septembre 2025.

#### Prévision de personnel 2026

Deux recrutements ont été lancés fin 2025 : un d'animateur QSE et un poste de responsable logistique. Les prises de poste devraient être effectives au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Le tableau des emplois sera également modifié afin de prendre en compte la création d'un poste de Directeur Adjoint.

#### 2.3.3. Durée effective du travail

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au SMITRED Ouest d'Armor est fixé à 39 heures 15 par semaine pour l'ensemble des agents excepté le personnel d'entretien (25 heures et 35 heures).

Un Compte Epargne Temps est en place au sein de la collectivité depuis 2016, qui fait l'objet d'une provision budgétaire. Ce CET fait l'objet d'une mise à jour qui sera présentée en Comité Social Territorial du 17 Décembre 2025 en Bureau Permanent en début d'année 2026.

#### 2.3.4. Charte du télétravail

La charte du télétravail est en vigueur au sein du SMITRED Ouest d'Armor depuis le 30 Juin 2021. Une mise à jour a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 17 novembre 2023, et validée par le Bureau Permanent du 27 Novembre 2023.

Actuellement, deux agents de la collectivité bénéficient de ce dispositif.

### 2.3.5. Charte de la formation 2023-2026

La charte de la formation 2023-2026 a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 14 avril 2023, et validée par le Bureau Permanent du 10 mai 2023. Elle est en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 2.3.6. Charte Informatique

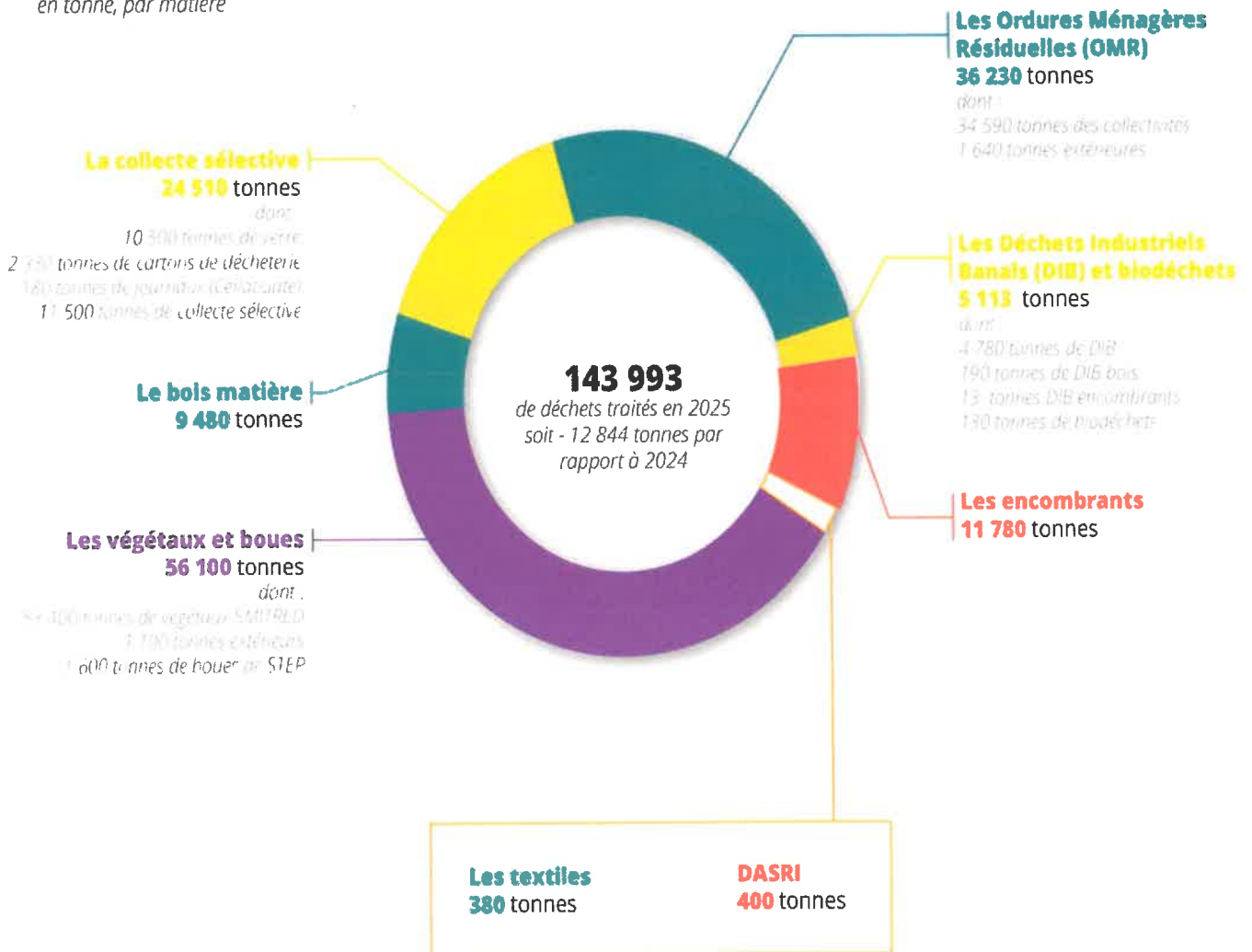
La charte Informatique du SMITRED Ouest d'Armor a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 19 janvier 2024. Elle a été validée par le Bureau Permanent du 14 février 2024.

### 3/ LES GISEMENTS

#### 3.1/ Tonnages prévisionnels 2025

### RÉPARTITION 2025 DES DÉCHETS TRAITÉS (PRÉVISIONNEL)

en tonne, par matière

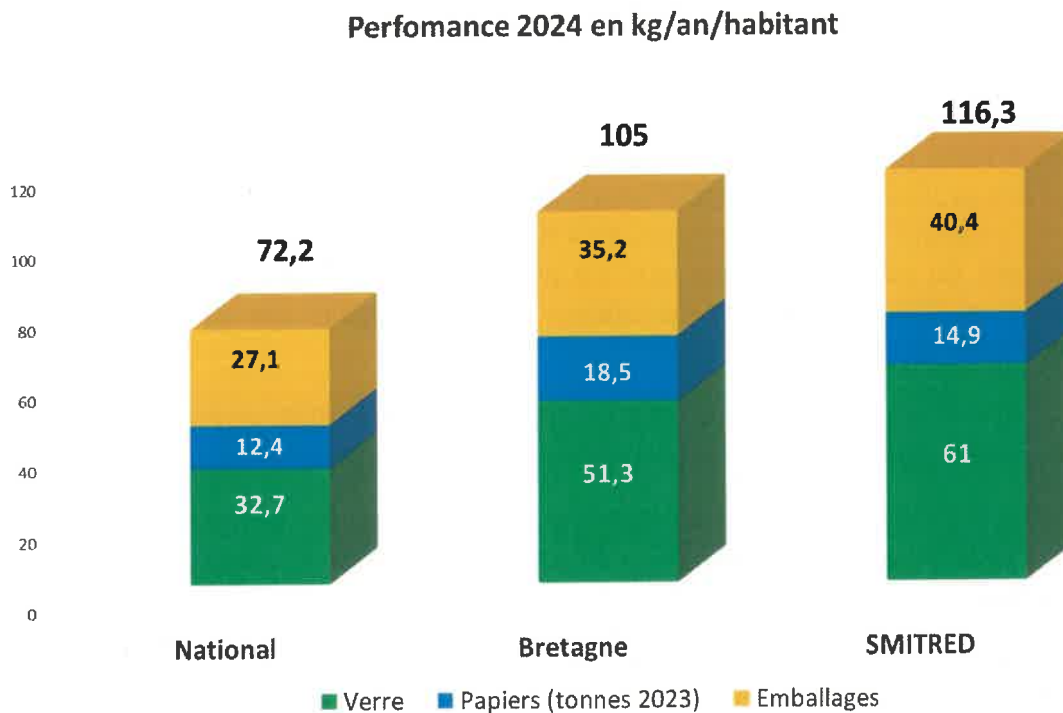


#### 3.2/ Conventions 2026

La collaboration avec Rennes Métropole, concernant des échanges Omr, sera maintenue en 2026 avec des apports Omr à Pluzunet, Rennes Métropole projetant une remise en service au cours de l'année 2026.

Concernant le flux plastique des refus de tri, issu du centre de tri de Valorys, une convention d'un an doit être reconduite avec Kerval pour leur traitement.

### 3.3/ Performances collecte sélective 2024



Les performances du SMITRED Ouest d'Armor sont largement supérieures aux performances nationales et de la région Bretagne. Afin de conserver des soutiens CITEO (Nouveau barème F applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018), il est indispensable non seulement de maintenir ces performances à leurs niveaux actuels et de les faire progresser. Les enjeux financiers sont conséquents à l'échéance du prochain contrat, aussi il est très important de maintenir une priorité sur les actions de communication au plus proche de la population.

### 3.4/ Evolution des gisements en 2026

En 2026, les prévisions de tonnages prennent en compte la baisse significative des tonnages des collectivités adhérentes constatée en 2025 détaillé ci-après.

La mise en place de plusieurs REP (bricolage, jardinage, jouets, etc...) et surtout celle sur les Produits et Matériaux de Constructions du Bâtiment (PMCB) engendre des baisses significatives pour le SMITRED Ouest d'Armor et notamment les déchets plastiques du bâtiment dont les collectes sont généralisées en déchèteries.

Concernant les Ordures Ménagères produites par les adhérents du SMITRED Ouest d'Armor, on a constaté une nouvelle baisse en 2025 (environ 2.50 %). Le gisement pour l'année 2026 est dans la continuité de l'année 2025 (diminution de la prévision d'environ

2.50 %) et sera complété par des apports d'Omr de Rennes Métropole afin de maintenir le PCI du four au plus bas.

L'enjeu d'une baisse du PCI à long terme est stratégique pour traiter plus de déchets dans l'UVE, ou au moins pour traiter tous les déchets produits par les collectivités adhérentes sans avoir recours à l'enfouissement (fermeture de l'UCOM fin 2026).

Concernant les végétaux, les tonnages 2025 ont connu une baisse significative d'environ 15 %. Pour l'année 2026, il est prévu une poursuite de la diminution des gisements de végétaux à traiter pour les collectivités adhérentes d'environ 2.60 %.

L'accueil des professionnels en plateformes afin de soulager les budgets végétaux des adhérents a débuté en 2025 et se poursuivra sur 2026.

L'écoulement du compost de végétaux ne pose aucun problème auprès du secteur légumier et agricole qui est très demandeur. Il permet également d'accompagner la profession dans sa reconversion en bio.

Le gisement des encombrants est en diminution sur l'année 2025 (environ 10 %), il est escompté une légère baisse complémentaire avec le développement des REP sur 2026.

En 2025, les tonnages de déchets de bois ont connu une baisse significative de 6 % par rapport à 2024. Pour 2026, le tonnage prévisionnel des adhérents est projeté en baisse mesurée d'environ 2 %.

Les apports DIB à fort PCI vont être limités afin de ménager le four et prendre en compte l'arrêt décennal de l'UVE.

Concernant les boues, avec la mise en place d'un centre de transfert à Pleumeur-Bodou, les apports pourront être en tant que de besoin à l'Unité de Valorisation Energétique afin de réguler le PCI du gisement à incinérer.

Les boues qui ne pourront être reçues à l'UVE seront envoyées en filière compostage par LTC depuis le centre de transfert de Pleumeur Bodou.

L'unité de traitement des DASRI est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les tonnages proviennent des hôpitaux et divers autres établissements médicalisés (notamment les EPHAD de nos collectivités) dont les tonnages sont en baisse constante notamment du fait d'audits et de formations réalisés depuis 2018. Par ailleurs, des apporteurs privés contribuent aux tonnages traités par l'installation. Le SMITRED Ouest d'Armor a remporté le marché de collecte et traitement des DASRI des hôpitaux du territoire pour la période 2025-2029.

Enfin, comme les années précédentes, et en accord avec le Plan Régional de Gestion des Déchets qui incite à la mutualisation des installations de traitement, le SMITRED Ouest d'Armor mettra en œuvre, à chaque fois que cela sera possible, des partenariats avec les syndicats et collectivités Bretonnes.

#### **4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

##### **4.1/ Perspectives 2026 en fonctionnement**

La facturation prévisionnelle 2026, relative au traitement par le SMITRED Ouest d'Armor des déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes, sera de l'ordre de SMITRED Ouest d'Armor 14/23

11 731 000 € HT. Pour rappel lors de l'Assemblée Générale prévisionnel de facturation pour les déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes était de 11 630 000 € HT pour l'année 2025.

La facturation prévisionnelle 2026, relative au traitement des déchets ménagers et assimilés augmente d'environ d'1 % par rapport à la facturation prévisionnelle 2025 (Assemblée Générale du 26 mars 2025 : 11 630 000 € HT).

La maîtrise de la facturation prévisionnelle 2026 (par rapport au prévisionnel budgétaire 2025) de l'ordre de 100 000 € a été possible notamment par la diminution des tonnages des collectivités adhérentes.

Les tonnages prévisionnels 2026 pris en compte par les collectivités adhérentes pour l'élaboration des tarifs sont stables ou en légère diminution sur certaines filières par rapport aux tonnages traités en 2025. Pour autant le tonnage des collectivités adhérentes traités en 2025 est en forte diminution par rapport à l'année 2024 permettant ainsi une maîtrise budgétaire pour nos adhérents.

Concernant la TGAP 2026, sur la base du projet de loi de finances 2026 elle devrait augmenter de 1 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED Ouest d'Armor conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique.

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP, sur une base de 55 000 tonnes traité est de 55 000 €.

La loi de finances 2026 pourrait avoir des incidences budgétaires pour le SMITRED Ouest d'Armor et pourrait nécessiter le cas échéant une réactualisation des tarifs dans le cas des modifications ou amendements seraient pris lors de la promulgation de la loi de finances.

La taxation complémentaire sur le GNR (Gazole Non Routier) ayant pour objectif l'alignement de son prix sur le gazole est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'alignement du tarif du GNR sur le tarif du Gazole se fera progressivement entre 2024 et 2030.

La masse salariale prévisionnelle pour 2026 va augmenter d'environ 4 % par rapport au réalisé 2025 (environ 180 000 €) en raison de :

- L'augmentation des cotisations à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales). L'augmentation du taux des cotisations retraites des agents titulaires sera de 12 points lissés sur 4 ans, passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, pour faire face au déficit de cette caisse de retraite (décret du 30 janvier 2025).
- Le recrutement de personnel tel qu'indiqué, à l'article 2.3 du présent document.
- Les avancements d'échelon, avancements de grades et promotions internes au sein du SMITRED Ouest d'Armor.

Les charges d'amortissement sont stables entre 2025 et 2026 malgré la prise en compte des amortissements concernant les investissements 2025. Cela est dû notamment à la SMITRED Ouest d'Armor

fin d'amortissement de certains biens tel que le process de l'UCOM de Pluzunet-Bodo et des matériels de traitement.

Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 2026 seront stables par rapport à 2025 malgré la contractualisation d'emprunts en décembre 2025.

Les prix de reprise prévisionnels des matériaux pour 2026 sont estimés en baisse d'environ 200 000 € par rapport à 2025. Le prix de reprise du verre ayant notamment chuté.

Les soutiens prévisionnels au titre de l'année 2026 sont estimés à environ 3 840 000 € (sensiblement le même que l'estimation du liquidatif pour 2025).

L'arrêt décennal de L'UVE de Pluzunet qui devrait avoir lieu sur une période de 6/7 semaines à compter de mai 2026 engendrera une baisse prévisionnelle des recettes de vente d'électricité d'environ 200 000 €.

Les tarifs de traitement externe (hors collectivités adhérentes) sont en augmentation pour 2026 afin d'atténuer les contributions des adhérents de réduire l'impact financier de l'arrêt décennal sur les apports externes qui seront en diminution.

Une provision a par ailleurs été constituée afin de permettre le traitement externe qui pourrait être à la charge du SMITRED Ouest d'Armor notamment dans le cadre de l'arrêt décennal. Cette provision fera l'objet d'une reprise au budget primitif 2026 pour pallier ce risque.

#### 4.2/ Prévision synthétique du pré budget 2026

Il s'agit d'un pré-budget 2026 en section de fonctionnement en grande masse qui donnera lieu à des ajustements lors de la présentation du budget primitif qui sera soumis à l'approbation du comité syndical fin janvier 2026.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	DM 2025	BUDGET 2025	PREV BP 2026	EVOL %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 749 984	-766 000	9 983 984	10 400 000	4,17%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	4 330 000	-49 000	4 281 000	4 300 000	0,44%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 827 576	-196 000	2 631 576	2 480 000	-5,76%
66	CHARGES FINANCIERES	307 000		307 000	320 000	4,23%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000		10 000	4 000	-60,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	1 000 000	1 000 000	0	
O42	OPERATIONS D'ORDRE	3 660 000		3 660 000	3 620 000	-1,09%
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 589	379 000	383 589		
	TOTAL	21 889 149	368 000	22 257 149	21 124 000	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	DM 2025	BUDGET 2025	PREV BP 2026	EVOL %
O13	ATTENUATIONS DE CHARGES	13 000	140 000	153 000	10 000	-93,46%
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES DIVERS	2 717 000	210 000	2 927 000	2 820 000	-3,66%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	16 068 000	-180 000	15 888 000	16 000 000	0,70%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 025 000	150 000	1 175 000	850 000	-27,66%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		40 000	40 000		
78	REPRISE PROVISION SEMI BUDGETAIRE	781 149		781 149	1 050 000	
O42	OPERATIONS D'ORDRE	365 000	8 000	373 000	394 000	5,63%
OO2	RESULTAT REPORTE N-1	920 000		920 000		
	TOTAL	21 889 149	368 000	22 257 149	21 124 000	-5,09%

Le budget primitif 2026 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la reprise des résultats qui interviendra lors du vote d'un budget supplémentaire après approbation du compte financier unique. Le résultat de fonctionnement sera affecté en partie en section d'investissement à hauteur d'environ 380 000 € et le solde sera réaffecté en section de fonctionnement afin d'en sécuriser les dépenses et les recettes notamment sur les conséquences possibles de l'arrêt décennal (pertes de recettes ou dépenses supplémentaires).

#### Evolution budgétaire de l'épargne

EPARGNE BUDGETAIRE €	BUDGET 2025	PREV BP 2026
EPARGNE BRUTE	3 670 589,00	3 226 000,00
CAPITAL EMPRUNT	2 098 710,00	2 247 000,00
EPARGNE NETTE	1 571 879,00	979 000,00

L'épargne brute est constituée des charges d'amortissement déduction faite de l'amortissement des subventions.

Une étude financière est en cours portant sur 3 axes :

- Valider une stratégie pluriannuelle de traitement (évolution des gisements validés au printemps 2025),
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI délibéré au comité Syndical du 3 juillet 2025),
- Valider une stratégie pluriannuelle tarifaire (objectif de fixer une trajectoire commune avec les collectivités adhérentes sur la période 2026-2029 au printemps/été 2026).

#### 4.3/ Perspectives 2026 en investissement

Le montant d'investissement prévisionnel 2025 s'établit à 3 427 000 € HT pour un montant prévisionnel initial de 5 968 969 € HT au DOB de février 2025. Les investissements budgétisés en 2025 non réalisés (décennale chaudière...) sont reportés en 2026. Les principaux investissements prévisionnels pour 2026 concernent :

<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>MONTANTS € HT</b>
<b>Centre de tri CS</b>	<b>2 880 000</b>
<b>Décennale UVE</b>	<b>2 421 311</b>
<b>Remodelage mâchefer</b>	<b>595 000</b>
<b>Nouvelle filière biodéchets</b>	<b>80 000</b>
<b>Réaménagement site Plourivo</b>	<b>1 635 000</b>
<b>Centre de transfert</b>	<b>174 000</b>
<b>Matériel transport et traitement</b>	<b>328 300</b>
<b>Reseau chaleur</b>	<b>60 000</b>
<b>Divers</b>	<b>115 000</b>

**Investissement 2026****8 288 611**UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

La décennale chaudière a été reportée en mai 2026. Les travaux de rénovation de bâtiment vont se poursuivre avec la reprise de dallages, de bardages et d'acrotères. Il est attendu de la part de PAPREC un devis pour le remplacement des parcours 1 et 2 de la chaudière conçue totalement anti-corrosion.

CENTRE DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES

Après la modernisation du tri plastique en 2025 avec le passage au flux développement, il s'agit de moderniser le tri des fibreux et de traiter l'obsolescence matérielle du centre de tri. Cette modernisation bénéficie d'une subvention de 250 000 € par CITEO avec l'objectif de valorisation supplémentaire de 500 t/an de fibreux actuellement traités à l'UCOM par compostage. Des extensions de locaux techniques et sociaux seront réalisées.

GARAGE POIDS LOURD

Un pont élévateur va être installé ainsi que la réalisation de locaux sociaux (bureau et salle de pause).

AMENAGEMENTS DIVERS

Un nouveau broyeur électrique en poste fixe sera installé à l'unité traitement encombrant pendant l'arrêt décennal UVE. Le broyeur actuel de 2006 sera conservé en secours.

SITE DE PLEUMEUR-BODOU

VALORYS va également lancer les études de reconversion du site de Pleumeur-Bodou afin de préparer la fermeture de l'UCOM, ce qui va permettre d'augmenter la production de compost végétaux et réduire l'écoulement sous forme de broyats non composté à éviter selon la chambre régionale des comptes. Le développement de ces activités de compostage va se poursuivre avec un accueil généralisé des professionnels.

### SITE DE PLOURIVO

Le site sera mis en conformité en concertation avec GPA sur ses rejets aqueux et réaménagé pour l'accueil et la facturation des professionnels (pont bascule extension plateforme).

### SITE DE MINIHY-TREGUIER

Le site sera mis en conformité en concertation avec LTC sur ses rejets aqueux et réaménagé pour la facturation des professionnels (pont bascule).

### RENOUVELLEMENT MATERIELS

Il est programmé le renouvellement d'un télescopique et d'un camion plateau ainsi que l'acquisition d'un second camion plateau.

### DIVERS

Des travaux de chaudronnerie sont prévus pour maintenir les installations ainsi que des travaux de métallerie pour la rénovation de passerelles et accès.

#### 4.4/ Bilan PPI 2020 à 2025

L'étude d'audit commanditée par LTC et GPA et réalisée par RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES (RCF), étude intitulée « Document de prospective » et livrée en décembre 2019 avait validé un plan pluriannuel d'investissements sur la période de 2020 à 2025 d'un montant de 20 553 000 €, afin de conserver une trajectoire budgétaire maîtrisée. A date, l'investissement prévisionnel s'établit à 18 022 613 €, hors subvention.

2020/2025	
RCF	20 553 000
PPI	18 022 613

Les montants d'investissements réalisés et projetés sont répartis de manière équilibrée à hauteur de 60 % entre les filières TRI, COMPOSTAGE et VALORISATION ENERGETIQUE, 25 % sur les transports et infrastructures associées (centres de transferts, garage poids lourds...), les 15 % restants étant affectés aux autres activités (broyage bois et végétaux, plateformes végétaux bois, DASRI...).

Une nouvelle étude prospective a été commanditée par le SMITRED Ouest d'Armor avec une prospective sur la période 2026-2029.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DIVERS	278 988	47 026	699 836	162 242	68 173	352 086	115 000
CENTRE DE TRI CS	121 000	244 290	153 057	127 625	1 514 300	86 478	2 880 000
UNITE ENCOMBRANTS	0	0	242 000	0	0	875 000	0
UVE	6 800	238 726	868 394	1 235 066	207 983	296 044	2 421 311
CONNEXES UVE	3 275	470 370	1 082 558	162 100	637 178	93 730	595 000
COMPOSTAGE	383 289	29 662	93 212	259 870	102 073	11 000	80 000
AUTRES INFRAS	2 031 190	377 713	331 000	14 150	52 070	722 896	1 635 000
TRANSPORT	166 280	133 638	397 184	447 299	70 309	1 182 165	328 300
CENTRES TRANSFERT	38 414	330 460	116 355	239 550	18 968	-280 000	174 000
RESEAU CHALEUR	43 415	120 434	48 143	0	180 255	87 297	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 072 651</b>	<b>1 992 318</b>	<b>4 031 740</b>	<b>2 647 902</b>	<b>2 851 308</b>	<b>3 426 695</b>	<b>8 288 611</b>
PPI RCF	3 840 000	2 458 000	2 420 000	1 985 000	2 050 000	7 800 000	
<b>EMPRUNT</b>	<b>2 150 000</b>	<b>600 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 350 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 600 000</b>	
<b>DETTE</b>	<b>15 898 867</b>	<b>14 873 720</b>	<b>15 181 440</b>	<b>14 705 235</b>	<b>14 058 344</b>		

## 5/ STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE DU SMITRED

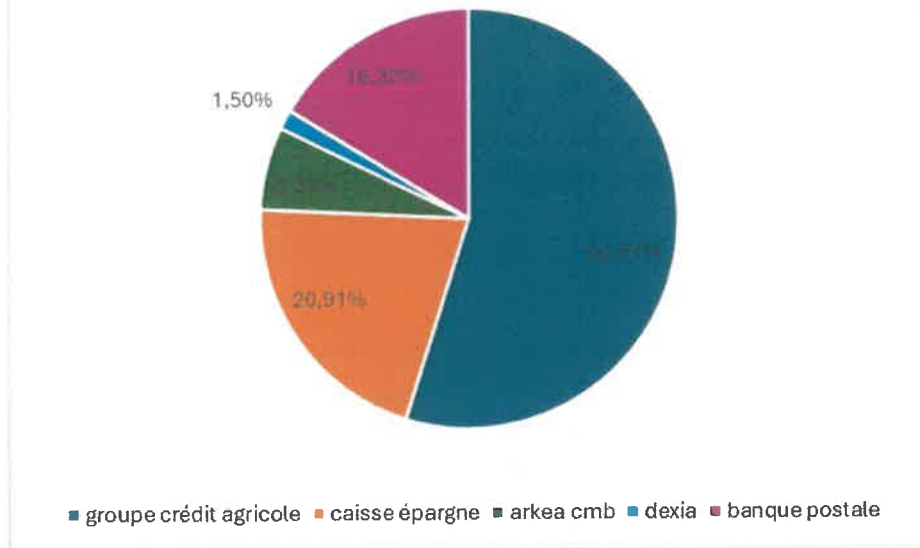
### 5.1/ Situation de la dette

Dettes globales au 31/12/2024	Dettes globales au 31/12/2025
12 758 343.82 €	11 959 633.70 €
14 058 343.82 € (1) (avec un emprunt de 1 300 000 € contractualisé en décembre 2024 qui a été mobilisé sur 2025)	13 559 633.70 € (1) (avec deux emprunts de 800 000 € chacun contractualisés en décembre 2025 qui seront mobilisables sur 2026)

(1) Deux emprunts de 800 000 € chacun sont en cours de contractualisation en décembre 2025 et seront mobilisables sur 2026.

Le SMITRED Ouest d'Armor détient 25 contrats\* de prêts souscrits auprès de 5 établissements prêteurs :

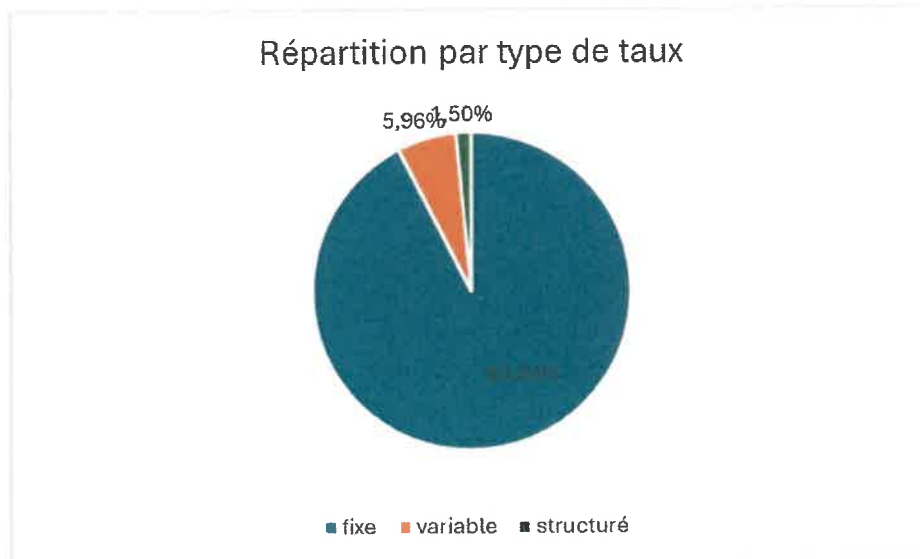
### Répartition par organismes bancaires



\* y compris les emprunts contractualisés en décembre 2025

### 5.2/ La structure de la dette

La répartition de la dette\* est la suivante :



\* y compris les emprunts contractualisés en décembre 2025

### Dettes en taux fixe

La dette en taux fixe comprend 23 emprunts (en prenant en compte les emprunts contractualisés en taux fixe en 2025). Les taux fixes vont de 0.20 % à 4.76 % (les emprunts contractualisés en 2025 sont en taux fixe, l'un de 3.58 % sur 15 ans et l'autre de 3.84 % sur 20 ans).

### Dettes en taux variable

La dette en taux variable comprend 1 emprunt (le taux était à 2.59 % à valeur décembre 2025).

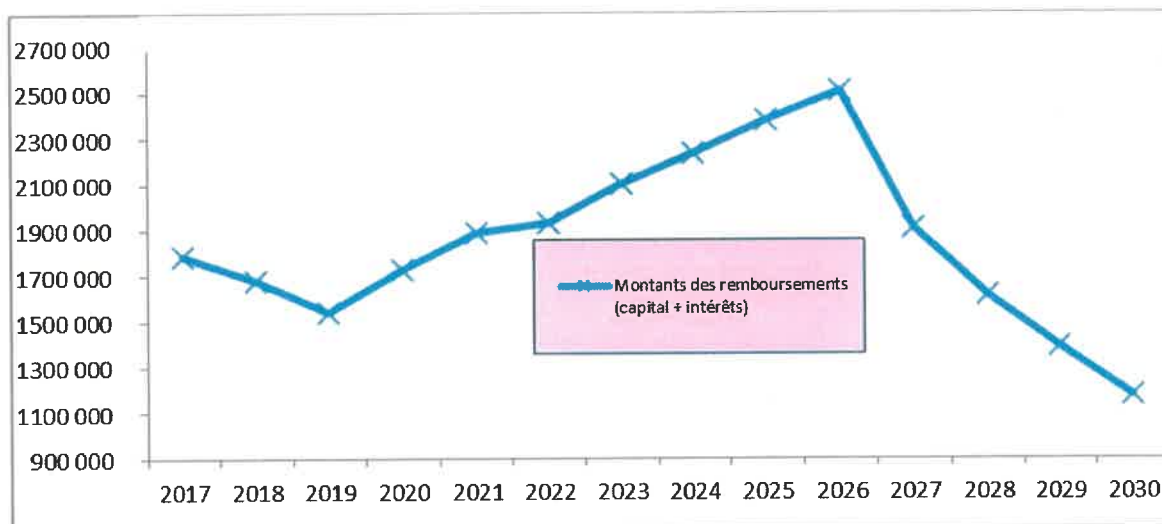
### Dettes en taux structuré

Il y a un emprunt à taux structuré (barrière simple sans effet de levier) dont le taux actuel est un taux fixe de 3.25 %. Il s'agit d'un emprunt à barrière simple sur l'euribor 12 mois c'est-à-dire que tant que l'euribor 12 mois ne dépasse pas 5.50 %, le taux pratiqué est un taux fixe de 3.25 % et si l'euribor 12 mois dépasse 5.50 %, le taux pratiqué est un taux variable « euribor 12 mois + 0.09 ». Cet emprunt a été contractualisé en 2006 et le taux appliqué a toujours été de 3.25 %. La valeur de l'euribor 12 mois est de 2.209 % au 28 novembre 2025.

Le SMITRED Ouest d'Armor n'a donc pas d'emprunts dit « toxiques ».

## 5.3/ Perspectives d'évolution de la dette actuelle

### EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE ACTUELLE EN EUROS



Le montant des charges annuelles d'emprunts de 2026 (sur la base de la dette actuelle or les éventuels emprunts à contractualiser au cours de l'exercice 2026) augmentera d'environ 140 000 €.

## **6/ CONCLUSION**

La vigilance du SMITRED Ouest d'Armor à maîtriser ses coûts de fonctionnement permet de conserver des performances élevées au niveau environnemental et économique grâce à l'optimisation et au développement de ses outils de traitement.